

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU 09 septembre 2021 (20 HEURES 00)**

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 03 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : **Monsieur JARDIN Rodolphe, Mesdames GARMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALHERBA Lydie, Messieurs COUILLARD Arnaud, CHATELLIER Julien, EDINE Pierre, DEROUET Richard, FANFANI Antoine (arrivé à 21h12), AUBIN Luc**

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame Anne-Marie ROUCHERE qui donne procuration à Madame GARMEL Isabelle
Madame Marie-France LECONTE qui donne procuration à Monsieur JARDIN Rodolphe
Madame Sarah FORNERET qui donne procuration à Monsieur CHATELLIER Julien
Madame Sandra YBERT qui donne procuration à Madame MALHERBA Lydie
Madame Lydie JOUANNE qui donne procuration à Monsieur COUILLARD Arnaud
Madame FANFANI Antoine qui donne procuration à Madame LERAUX Muriel (arrivé à 21h12)

Madame LERAUX Muriel a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Procurations : 06

Votants : 15

Le Maire demande s'il y a des remarques relatives au compte rendu de la séance du 22 juillet 2021.

Monsieur Luc AUBIN demande de modifier l'explicatif du point « Adhésion au groupement de commandes du SDEM 50 pour la fourniture d'électricité » comme suit :

- Il précise qu'il existe 2 fournisseurs d'énergie 100 % renouvelable n'ayant aucun lien avec l'énergie nucléaire, qui ont refusé d'adhérer au dispositif ARENH « accès régulé à l'énergie nucléaire historique »
 - Plüm Energie (modèle économique privé)
 - Enercoop (11 coopératives) (modèle coopératif, plus social mais plus cher)

Il est proposé que pour les prochaines séances de conseil, lors de la rédaction du compte rendu, un échange soit fait avec les intervenants des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le Maire procède au vote et à l'unanimité des votants, le compte rendu de la séance 22 juillet 2021 est adopté.

Le Maire demande aux membres du conseil la modification de l'ordre du jour en décalant le point « acquisition d'une petite tondeuse et de rampe pour la remorque »

Création d'un emploi d'aide à la surveillance des enfants sur le temps de la cantine

Mr le Maire informe les membres du conseil que Madame Céline DAULHAC n'a pas souhaité renouveler son contrat à la cantine pour cause de déménagement, il est donc nécessaire de la remplacer sur un temps de 1h15 le

midi sur les jours scolaires soit 5 h00 par semaine et ce jusqu'au 06/07/2022.

Mr le Maire indique également qu'après diffusion de l'annonce par mail, deux contacts ont eu lieu mais, une personne avait déjà été trouvée pour ce remplacement, il s'agit de la personne qui a effectué un service civique au sein de l'école l'an dernier pendant lequel tout s'est bien passé.

Cette personne sera également recrutée par la communauté de communes Coutances Mer et Bocage pour le temps de garderie du soir.

Ce poste a déjà été créé, il n'est donc pas nécessaire de délibérer de nouveau.

Des questionnements se posent sur le départ en retraite de Gislaine LEJOLIVET, agent communal en charge de la cantine et du nettoyage des locaux communaux, ce point sera à revoir courant 2022 afin de prévoir son remplacement. Un questionnement aura sûrement lieu suivant les inscriptions scolaires à l'école compte tenu que les effectifs diminuent annuellement, un échange avec les parents d'élèves du RPI pourrait être envisagé afin de pouvoir trouver de nouveaux élèves.

A ce sujet Mr le Maire informe le conseil de son échange avec Monsieur Philippe BAS, sénateur, celui-ci rencontre les nouveaux élus afin d'échanger sur la commune.

DEL 09092021/035 Achat parcelle XC12 « jardins familiaux et partagés »

Mr le Maire informe le conseil de la validation par le notaire de l'offre d'achat communale pour la parcelle de 4 625 m2 section XC12 appartenant aux conjoints TURMEL au prix de 1 850 € net vendeur et 500 € de frais d'actes notariés.

Il est rappelé que ce projet sera à présenter aux habitants afin de connaître leur sentiment, l'idée est de créer des échanges et du lien en mettant à disposition gratuitement ce terrain, des échanges se feront également avec l'école ;

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cet achat et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Etude de devis pour le rayonnage « archivage »

Mr le Maire présente au conseil deux devis pour l'acquisition de rayonnage pour l'archivage de la mairie, soit :

- OLG BURO au prix de 1 199.28 € TTC
- OCEP Majuscule au prix de 777.84 € TTC

Après différents échanges sur l'analyse de ces devis, il est décidé de voir auprès d'autres sociétés et de reporter la décision lors d'une prochaine séance de conseil municipal

DEL 09092021/036 Pacte de gouvernance

Mr Arnaud COUILLARD, 1^{er} adjoint, présente au conseil les directives suivantes présentées lors de la dernière conférence des maires.

Suite à l'adoption du pacte de gouvernance par la communauté de communes Coutances Mer et Bocage le 16 juin dernier, des conventions de gestion sur un certain nombre de compétences peuvent être mises en œuvre. L'entretien de la voirie en fait partie et il est proposé aux communes de valider ou non la reprise de l'entretien sous 4 blocs soit :

- Débardage et curage des voiries d'intérêt communautaire
- Eparage des voiries d'intérêt communautaire
- Eparage au gros tracteur des chemins de randonnées (chemins revêtus ou de type agricole)
- Eparage manuel et tracteur vigneron des chemins de randonnée

La commune peut choisir un ou plusieurs blocs mais il n'est pas possible de choisir une partie d'un bloc

En cas d'accord, la commune assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'entretien et, à ce titre, choisira l'entreprise, déterminera le calendrier des travaux et suivra la bonne exécution. La commune assurera le paiement des factures auprès de l'entreprise. Chaque année, la CMB versera à la commune une dotation forfaitaire, la première année, une provision représentant 70 % des dépenses de fonctionnement actuelles sera versée, elle sera ajustée en fin d'année en fonction des dépenses effectuées.

La mise en œuvre des conventions de gestion sera effective au 1^{er} janvier prochain pour les communes qui le souhaite. La C.M.B. poursuivra les travaux d'entretien sur les communes ne souhaitant pas s'engager sur les

conventions de gestion.

A savoir que le linéaire de voirie communautaire sur la commune est de : 4.300 km et la longueur d'épavage des chemins de randonnée est de 5 248 mètres en tracteur, de 270 mètres en vigneron, de 455 mètres en manuel soit un total de 5.973 kms.

Actuellement la commune gère environ 4 kms.

En cas de reprise de compétence, plusieurs devis seront demandés sachant que l'idée est de continuer l'entretien des bas-côtés environ 2 fois par an et les talus 1 à 2 fois sur secteur zone dangereuse ;

Arrivée à 21 h 12 de Mr Antoine FANFANI

Mr le Maire propose au conseil de voter sur l'accord de cette convention du pacte de gouvernance.

14 votes pour et 1 abstention

Mr le Maire propose de voter sur la reprise de compétences sur les 4 blocs

14 votes et 1 vote contre

DEL 09092021/037 Remplacement télésurveillance des postes de refoulement

Mr le maire et Mme LERAUX Muriel, adjointe, reviennent sur les problèmes rencontrés récemment sur un poste de refoulement dus au défaut de télésurveillance. Après échanges avec les services de la SAUR, société en charge de la surveillance du réseau d'assainissement communal, il a été proposé un devis de remplacement du matériel existant sur les 4 postes communaux de refoulement d'un montant de 3 410.00 € HT par poste avec une remise accordée de 5 % soit 3 239.50 € HT – 3 887.40 € TTC.

Compte tenu des prévisions budgétaires 2021 et des possibilités financières du budget Assainissement, il est proposé le changement sur 2 postes soit : le PR « Val de Soulles » et le PR « Mairie » pour l'année 2021, les changements des 2 autres PR restants seront budgétés ultérieurement

Mr le Maire propose la validation de ce devis pour le changement de 2 postes

A l'unanimité, le devis est accepté

DEL 09092021/038 Acquisition d'une petite tondeuse et rampe pour la remorque

Mr le Maire indique au conseil qu'actuellement la tondeuse ne peut être chargée dans la remorque ce qui nécessite plus de manœuvres pour l'agent technique.

Il est proposé d'acheter des rampes pour la remorque suivant les devis ci-après :

- Entreprise MOTIN Frères :
 - Rampe alu 2m50 non pliable au prix de 224.17 € HT
 - Rampe alu pliable 149.17 € HT
- Entreprise Coutances Motoculture
 - Rampe alu pliable 2m28 au prix de 107.50 € HT

Mr le maire propose de valider le devis de Coutances Motoculture au prix de 107.50 € HT soit 129.€ TTC

Accord du conseil à l'unanimité

Il est proposé l'acquisition d'une petite tondeuse pour effectuer les travaux d'entretien des bordures plus pratique et plus esthétique qu'à la débroussailleuse et à l'avenir du cimetière, deux devis sont présentés :

- Entreprise MOTIN Frères :
 - Tondeuse thermique au prix de 499.17 € HT
 - Tondeuse électrique au prix de 663.75 € HT avec 1 batterie (batterie supplémentaire au prix de 287.50 € HT)
- Coutances Motoculture :
 - Tondeuse thermique au prix de 375.00 € HT
 - Tondeuse électrique au prix de 499.17 € HT

Mr le maire propose de valider le devis de Coutances Motoculture pour la tondeuse thermique au prix de 375 € HT soit 450 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité

DEL 09092021/039 Décisions modificatives budget Assainissement et Communal

Suite aux décisions des modifications de la télésurveillance de 2 postes de refoulement, de l'acquisition de rampes, tondeuse et rayonnage archivage et amortissement de biens, Mr le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 – article 6811 : + 233 €

Chapitre 67 – article 678 : + 5 300 €

Chapitre 023 : + 5 067 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21- article 218 : 5 300 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 040 – article 28156 : + 233 €

Chapitre 021 : + 5 067 €

Budget Commune

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 – article 678 : 1 360 €

Chapitre 023 : + 1 360 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – article 2184 : + 780 €

Chapitre 21 – article 2158 : + 580 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 : + 1 360 €

Accord du conseil à l'unanimité

DEL 09092021/040 Changement de fournisseur d'électricité pour la mairie

Lors de la séance de conseil municipal du 22 juillet dernier, il avait été décidé du changement de prestataire d'électricité pour la mairie

Mr le maire propose donc au conseil de donner son accord pour ce changement auprès de la Société ENERCOOP.

Accord du conseil à l'unanimité, et donne pouvoir à Mr le Maire afin de signer tous les documents afférents à ce dossier

AFFAIRES DIVERSES

- a. Mr le maire informe le conseil de la continuité de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière bâti sur les constructions neuves et cela à 100 %
- b. Julien CHATELLIER, adjoint, revient sur le dispositif de la cantine à 1 € qui est offerte aux communes ayant la compétence cantine par le soutien de l'ETAT, des tranches tarifaires au minimum de 3 doivent actées soumises au quotient familial des familles
Mr le maire indique avoir échangé avec les maires d'Heugueville Sur Sienne et Tourville Sur Sienne, membres du R.P.I, celles-ci ne souhaitent pas à priori y participer. Il est proposé d'envoyer un courrier aux parents fréquentant la cantine de Bricqueville la Blouette afin de connaître leur quotient familial.

De reprendre contact avec les communes du R.P.I. afin de connaître leur position définitive et de proposer cette décision lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

- c. Descente « rue du val de Souilles » : Mr le maire propose d'organiser une réunion d'information et d'échanges avec les habitants fréquentant cette rue afin d'échanger sur les problèmes de vitesse excessive
- d. Visite habitants « Vieille route » : Même sujet sur le problème de la vitesse excessive rencontrée sur la « Vieille route » et afin d'envisager un aménagement de la route, Mr le maire propose aux élus habitant cette route de faire le tour des habitants afin de connaître leur position et leur présenter le projet.
- e. Poules dans lotissement. Actuellement certains règlements de lotissement interdisent la possession de poules sur son terrain, Mr le Maire propose d'amener une réflexion afin de l'autoriser et de proposer aux habitants d'acquérir des poules comme cela se pratique déjà dans d'autres communes.
- f. Mr le maire revient sur la proposition de recherche du nom de la commune en normand, le retour reçu indique qu'il n'y a pas de différence sur l'appellation de la commune
- g. Ventes assiettes communales
Mr le maire indique avoir eu un contact avec un traiteur pour acquérir le stock de petites assiettes au prix de 100 €, un contact sera pris ultérieurement à revoir lors d'une prochaine séance
- h. Engazonnement cimetière, Mr le maire indique avoir reçu ce jour un devis pour l'engazonnement du cimetière comme cela a déjà été évoqué, devis de la société TSE de Marchésieux pour un prix de 5 376.60 € TTC, ces travaux ne peuvent s'effectuer qu'en période automnale. Le sujet sera revu lors d'une prochaine séance de conseil.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 14 octobre 2021 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

| | | | |
|---------------------|----------------------|-------------------|------------------|
| JARDIN Rodolphe | AUBIN Luc | CHATELLIER Julien | COUILLARD Arnaud |
| DEROUET Richard | EDINE Pierre | FORNERET Sarah | GALMEL Isabelle |
| JOUANNE Lydie | LECONTE Marie-France | LERAUX Muriel | MALERBA Lydie |
| ROUCHERE Anne Marie | YBERT Sandra | FANFANI Antoine | |